

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-611384

63527

CA



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

617

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

CHORAFI

21/03/1966

Date de naissance :

88 Rue AZORICy

CASABLANCA

06 61 19 96 94

Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 13/03/2018

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cacher et signature du Médecin assurant le Paiement des Actes
6/12/2012	Dr. BJEGLI EL YOUSFI Karim	1	OPHTALMOLOGISTE Casablanca 1045100 1, Rue Benjelloun 2005 Tel: 0522 27 1045100 OPHTALMOLOGISTE Casablanca 2005	DR. BJEGLI EL YOUSFI Karim

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cabinet et situation du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Centre de Radiologie -Mansour 419, Bd. Sidi haïb Erroumi Bernoussi Casablanca.	19/02/2021		110000 DA

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>								
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>								
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>								
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>								
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>								
O.D.F PROTHESES DENTAIRES 				DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H								
<table border="0"> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td colspan="2">D</td> </tr> <tr> <td colspan="2">B</td> </tr> </table>				25533412	21433552	00000000	00000000	D		B		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
25533412	21433552											
00000000	00000000											
D												
B												
<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>								
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>								
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>								

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم

OPHTALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine
de Marseille

أمراض العيون

خريج كلية الطب بمرسيليا

أمراض وجراحة العيون

Casablanca le : 6/7/2017 الدار البيضاء في

CHOUEIR AITFI Hiba

Q. Serologie Card 29

Centre de Biologie
- Mansour -
419, Bd. Souhaib Erroumi
Bernoussi -Casablanca

I. N. P. E
091045195

Dr. Djebli El Aydouni
OPHTALMOLOGISTE
7, Rue Ben Dahan - Casablanca
Tél : 0522.27.49.95

7, زنقة بن دحان - الدار البيضاء - الهاتف
7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél : 0522.27.49.95

FACTURE N° : 210200259

CASABLANCA le 19-02-2021

Mme CHORAIFI Mina

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
	SARS-CoV-2	E700	E
	Sérologie SARS-CoV-2 IgG/IgM	E400	E

Total des B : 0

TOTAL DOSSIER : 1100.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : mille cent dirhams .

Centre de Biologie
- Mansour -
419, Bd Souhaïb Erroumi
Bernoussi Casablanca



BIOLOGIE MOLECULAIRE

RECHERCHE DU COVID-19 (SARS-CoV-2) par amplification génique

(Extraction automatique sur billes magnétiques et PCR en temps réel)

Origine Prélèvement naso-pharyngé

Résultat Absence du génome de SARS-CoV-2

Conclusion Résultat Négatif
Absence de contamination par le virus SARS-CoV-2

La sensibilité des tests de RT-PCR utilisés pour le SARS-CoV-2 varie selon le type de prélèvement et la période à laquelle celui-ci est effectué au cours de la maladie. Un résultat négatif doit être interprété avec prudence et en présence de symptômes évocateurs, une infestation à Covid-19 ne peut être totalement exclue.

Centre de Biologie
- Mansour -
419, Bd. Souhaib Erroumi
Berroussi-Casablanca
Validé par : Dr. EL BOUSTANI SANAЕ

